

## Notre compte-rendu du Conseil municipal du 18 novembre 2015

### POUVOIRS DU MAIRE : TOUJOURS PLUS !

Nous constatons que 7 conseillers municipaux de la majorité manquent à l'appel : Mmes Arnaud, Armand, Decary, Esquembre, Olivetti, Mrs Boubetra et Derbai

#### Introduction

1/Minute de silence : A la fin de la minute de silence pour les victimes des attentats du 13 novembre, VAV entonne La Marseillaise.

2/Décisions du maire : comme nous l'avons fait remarquer dès réception des documents du conseil, celles-ci sont inscrites de façon totalement erronée dans la note que nous avons reçue. Il manque la décision N°28, la décision n° 30 se trompe de demandeur et la 31 est datée du 19 juillet !

Nous demandons des précisions au sujet de la décision N°30, celle d'ester en justice pour défendre la commune c/ Madame Bertet, votre ancienne DGS. Madame Bertet demande au tribunal administratif des dommages et intérêts et la protection fonctionnelle, due par les collectivités territoriales à tout leur personnel pour le remboursement des frais de justice. Elle d'abord formulé un recours gracieux, resté sans réponse. Nous vous posons la question : la commune est-elle actuellement assurée pour ce risque ? Le maire répond « oui »

3/ Approbation des CR des 2 CM précédents, ceux du 18 Juin et du 24 septembre 2015. Lors de la dernière séance du CM 24 septembre, un PV de la séance du 18 juin était sur les tables. Dès le 30 septembre, j'ai envoyé un mail à M. Meggiato pour lui dire que nous n'avions pas été consultés sur le contenu de ce PV, qui n'a pas été soumis à l'assemblée délibérante du 24 septembre. Nous avons constaté que les commentaires figurant en italique après les résultats des votes ne correspondaient pas aux points que nous voulions voir mentionnés. Nous avons donc demandé que des amendements soient apportés à ce PV, selon les indications précises sur un document joint. Le maire ne veut rien entendre et nous votons contre l'approbation de ce PV.

#### **Délibération 1 :Création de la métropole d'Aix en Provence non-participation au vote**

Nous n'avons pas participé au vote car il est juridiquement inutile (hors délai) et politiquement frappé par l'incapacité de la majorité municipale à protéger les intérêts de la commune, au regard des changements de position répétés du maire sur cette question.

#### **Délibération 2 : modification de la délégation générale du maire Contre**

Par cette délibération, les pouvoirs du maire sont élargis puisqu'il pourra désormais décider seul de toutes les subventions demandées par la commune à l'Etat ou aux autres collectivités locales, sans en référer au conseil municipal. Les plafonds fixés par cette délibération sont si élevés (500 000€ pour les subventions de fonctionnement et 1M. d'€ pour les subventions d'investissement) qu'en pratique, le conseil municipal n'aura plus à se prononcer sur aucune demande de subvention. Ces demandes étaient l'occasion de débats et permettaient au conseil



*Décidons mieux, décidons ensemble*

municipal de se prononcer sur les projets de la commune. Nous estimons que cette mesure va à l'encontre des règles légales qui donnent le pouvoir de gestion des affaires de la commune à **l'ensemble du conseil municipal (2121-29 CGCT) et non au maire ; ceci pour éviter les risques de dérive vers un exercice solitaire du pouvoir.**

#### **Délibération 4 : Débat sur le PADD**

*Pas de vote*

Nous nous félicitons que ce Projet d'Aménagement Durable et de Développement, qui constitue la clef de voûte du futur PLU, soit revenu devant le conseil municipal après avoir été modifié et enrichi par des propositions formulées par notre groupe, en particulier sur le manque d'objectifs chiffrés - condition substantielle qui risquait de voir le document annulé devant les tribunaux -. Le nouveau PADD est beaucoup plus précis, structuré, valide juridiquement et nous le soutiendrons avec une seule objection. On nous annonce une volonté de maîtrise de l'urbanisation, avec la réduction de 70 ha des zones à urbaniser à court terme (zones AU1) et deux extensions de la zone urbaine : l'une est située chemin de Maralouine et nous n'avons pas d'objection, l'autre est située aux Cauvets, en discontinuité de la zone urbaine définie par le PADD donc contraire aux objectifs de la loi.

#### **Délibération 6 : Délibération annuelle - cadre sur les logements sociaux**

*Pas de vote*

Le document présenté en séance montre les avancées de la commune, contrainte par les services de l'Etat. Le document n'est que **déclaratif** et non soumis au vote des élus. A nos questions sur les types de logements choisis (il existe différentes catégories déterminées selon les revenus qui sont des indicateurs de la population à venir), sur les bailleurs désignés ou même sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat, le Maire refusera de nous répondre empêchant ainsi que la population ne soit trop informée sur ce sujet. Nous notons que plusieurs emplacements soumis à servitude de mixité sociale sont très éloignés des transports publics.

#### **Délibération 11 : Demande de fonds de concours spécifique Energie à la CPA**

**Pour**

Notre groupe fait remarquer que cette délibération a déjà été votée au dernier conseil municipal ! Notre groupe avait fait remarquer une erreur qui saute aux yeux. La correction n'a

pas été faite : elle prévoit un plan financement où s'ajoutent des subventions de 50% + 50% +21% ! On se croirait au bar de la Marine, chez Pagnol !

#### **Délibération 12 : Demande de subvention pour l'organisation des déplacements doux**

##### **Abstention**

Il s'agit en fait de payer une entreprise chargée de promouvoir de nouveaux usages éco-responsables chez les Ventabrennais. Nous estimons que l'exemple et l'impulsion d'un comportement éco-responsable devrait venir du comportement quotidien des élus et d'une volonté politique affirmée plutôt que payer une entreprise pour faire le travail.

#### **Délibération 16 : Adoption des tarifs des services publics municipaux**

**Contre**

Cette année encore la commune impose **une augmentation des tarifs** de cantine largement disproportionnée par rapport à celle du coût de la vie. Toujours aucun bilan du coût de la réforme des rythmes scolaires ne nous est fourni alors que nous pointons **un poste en moins** dans la filière animation allant à l'encontre de ce qui permettait à la mairie de justifier les prix exorbitants réclamés aux parents.